



## Éditorial

par Michel Claveau



Au dernier congrès, Richard Dumont, directeur de la bibliothèque de l'École polytechnique, présentait la nouvelle bibliothèque inaugurée le 3 octobre 2005. Éric Pelletier, archi-

tecte à la firme Croft Pelletier, qui a participé au projet de la Grande Bibliothèque, et Lina Rousseau, directrice de la bibliothèque Charlesbourg, exposaient les grandes lignes du nouvel espace architectural de la bibliothèque de Charlesbourg, qui devrait ouvrir ses portes cet automne. Dans son édition d'avril 2006, la revue *American Libraries* publiait une sélection de trente-deux projets de bibliothèques nouvellement rénovées ou construites en Amérique du Nord (dont la Grande Bibliothèque du Québec et les bibliothèques Malvern, Beaches et Runnymede du réseau de la bibliothèque municipale de Toronto qui viennent d'être rénovées).

Quels sont les points communs de ces nouvelles bibliothèques?

Le premier est celui d'être ancré au sein de leur communauté, d'être des lieux amicaux, agréables, lumineux, ouverts et invitant comme le disait si bien Lise Bissonnette, la présidente-directrice générale de la BANQ, à propos de la Grande Bibliothèque, lors de son ouverture.

Ces lieux ne sont pas seulement des bibliothèques au sens traditionnel du terme, mais plutôt des lieux de culture où même leur architecture contribue à façonner le patrimoine immobilier. Ce sont des lieux que tous aiment

## I have a dream

(Martin Luther King)

fréquenter. Plusieurs de ces bibliothèques intègrent des œuvres d'art (des murales, des sculptures ou des peintures) des artistes du milieu. Ce sont des lieux ouverts sur l'environnement avec des espaces diversifiés : aire d'exposition, de vernissage et de rencontres sociales; espaces pour adolescents; banquettes favorisant la collaboration et le travail d'équipe; espaces plus isolés propices à la concentration et au travail individuel; des zones de détente, des cafés et des salles de conférence. Ainsi la bibliothèque de Charlesbourg sera complètement intégrée à son environnement. Son toit en verdure l'été, constituera le prolongement du parc, deviendra en hiver une immense glissade publique. Ces bibliothèques en plus d'être parfaitement intégrées à leur environnement, incluent des systèmes de chauffage, de climatisation, des matériaux et des équipements conformes aux normes les plus avancées quant à l'économie d'énergie et à la protection de l'environnement.

Ces lieux de connaissance sont construits au cœur des quartiers, des universités et des collèges. Ils constituent de véritables lieux intellectuels dans lesquels la technologie, l'information, le savoir et la culture se maillent pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, la recherche et l'émergence de nouvelles idées. L'animation et la médiation du livre par les bibliothécaires y prennent une grande place. Ces professionnels sont déjà de plus

en plus des agents et des médiateurs de culture et d'information dans ces communautés ou ces institutions. Bibliothèques citoyennes, gratuites d'accès, elles participent à la liberté académique dans les universités et les écoles, à la libre circulation des idées et à l'édification d'une société libre permettant à chacun de réaliser son plein potentiel.

Quelques projets sont issus de partenariats alliant une bibliothèque nationale avec une bibliothèque municipale (BANQ), une bibliothèque municipale avec un théâtre pour enfants (ImagiOn en Caroline du Nord), une bibliothèque municipale avec un centre communautaire (Bibliothèque Interculturelle à Montréal), ou une bibliothèque municipale avec un centre culturel (Bronx Library Center). Les nouvelles technologies présentes dans ces bibliothèques deviennent des outils puissants de diffusion de l'information. Plusieurs offrent l'accès sur place et à distance à Internet, aux banques de données, aux répertoires électroniques et à diverses autres ressources (livres numériques, MP3, etc.). Évidemment, la plupart participent à des consortiums d'achat de leurs ressources.

*Suite, page suivante*

### Dans ce numéro

	Page
Nouvelles des comités .....	2
Dossiers et nouvelles .....	4
À l'agenda .....	16

Poste publication 40021801  
ISSN 0843-140X





## Élection du nouveau Conseil d'administration

Lors de son assemblée générale tenue le 19 mai 2006, les membres de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec ont élu à la présidence Monsieur Michel Claveau et le conseil d'administration pour le mandat 2006-2008.

Le conseil d'administration est composé des administrateurs suivants :  
Président : Michel Claveau, chef de division de la gestion des activités regroupées à la Direction associée des bibliothèques du service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville de Montréal

Vice-président : Marcel Lajeunesse, professeur honoraire, EBSI - Université de Montréal

Trésorier : Benoit Ferland, Chef de division-bibliothèques, Arrondissement de Montréal-Nord

Secrétaire : Joanne Déry, chef de la bibliothèque, Musée des Beaux-Arts de Montréal

Conseiller : Stéphane Legault, chef de service culture et communautaire, Bibliothèque municipale de Lachute

### Autres administrateurs :

Caroline Archambault, bibliothécaire de référence, HEC Montréal

Sylvie Belzile, directrice, service des bibliothèques, Université de Sherbrooke  
France Bouthillier, directrice, GSLIS – Université McGill

Jocelyne Dion, membre honoraire  
Cécile Lointier, bibliothécaire, Direction des services à la clientèle BAnQ

Andreas Spilioe, consultant – service aux bibliothèques, OCLC Canada  
Raymonde Trudel, bibliothécaire responsable, Cégep de Saint-Jérôme  
Ex-officio : Louis-Philippe Rousseau délégué étudiant de l'EBSI – Université de Montréal

## Première réunion du nouveau Conseil

Rappelons qu'une dernière réunion de l'ancien Conseil s'est tenue le 3 mai durant laquelle les membres présents ont étudié le rapport du vérificateur et ont adopté les prévisions budgétaires

### Suite de l'Éditorial

L'expertise du bibliothécaire joue un rôle de premier plan dans ces établissements. Les bibliothèques offrent en plus des services de référence aux adultes et aux jeunes, de multiples

autres services : centre de référence sur l'emploi, service pour les personnes handicapées, conseils aux étudiants et aux chercheurs, laboratoire de formation à la recherche documentaire, carrefour Affaires, service d'intégration des nouveaux arrivants, laboratoire d'informatique, salle dédiée à la recherche généalogique et à l'histoire locale.

Ces bibliothèques se démarquent par la diversification de leurs collections. Elles deviennent des diffuseurs culturels importants dans la communauté. Dans ces lieux se voient les collections de DC, de livres sonores, de disques compacts audio, de DVD vidéos, et autres ressources numériques. Pour reprendre un terme français, la bibliothèque nord-américaine est devenue de plus en plus une médiathèque par son contenu.

En terminant, j'aimerais revenir au titre de cet article qui fait allusion comme vous le savez très bien, au fameux discours du 28 août 1963, prononcé au Lincoln Memorial,

Washington D.C., par Martin Luther King Jr. À cette occasion, il déclarait rêver voir les fils des esclaves et des propriétaires assis à la même table, l'État du Mississippi transformé en une oasis de liberté et de justice, et ses enfants jugés selon leurs capacités morales et intellectuelles plutôt que selon la couleur de leur peau. On a retenu de ce discours cette phrase devenue célèbre : *I have a dream today*. Cette phrase symbolise le changement et qu'il faut toujours garder espoir. Alors, n'ayons pas peur de rêver à des bibliothèques qui contribueront à l'apprentissage de la lecture, à la lutte contre le décrochage scolaire, à la réorientation de carrière, à l'intégration des nouveaux arrivants, à l'émergence d'idées nouvelles et de nouveaux projets et qui participeront aux développements de l'économie locale et régionale et au rayonnement de nos institutions respectives dans lesquelles le statut des bibliothécaires professionnels sera pleinement reconnu et valorisé.

### Bulletin de nouvelles publié par la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec

Éditeur :

Comité de Corpo Clip  
Roger Drouin (révision)  
My Loan Duong (collaboratrice)  
Régine Horinstein  
Luce Marquis  
Lila Mazouzi  
Sylvain Robichaud  
Catherine Séguin

### Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec

353, rue Saint-Nicolas  
Bureau 103  
Montréal (Québec) H2Y 2P1  
Téléphone : 514-845-3327  
Télécopieur : 514-845-1618  
Courriel : info@cbpq.qc.ca  
Site Internet : www.cbpq.qc.ca

Mise en page : Sabrina Nguyen (CBPQ)

revues pour l'exercice 2006-2007. Les membres du nouveau CA se sont réunis le 29 juin à la nouvelle bibliothèque de Montréal-Nord (Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord). Le Conseil, sous la présidence de Michel Claveau, a abordé les sujets suivants :

- Le projet de Loi sur les bibliothèques publiques rédigé par Benoit Ferland a été envoyé à la ministre de la Culture et des Communications. Il est disponible sur le site de la CBPQ : ([http://www.cbpq.qc.ca/dossiers/biblio\\_publicque/LOI\\_BiblPubliques\\_Avril06.htm](http://www.cbpq.qc.ca/dossiers/biblio_publicque/LOI_BiblPubliques_Avril06.htm)).

- Retour sur la demande de nomination d'une salle de la BanQ à la mémoire de George Cartier, fondateur de la Bibliothèque nationale du Québec.

- Rapport d'une rencontre tenue en juin sur le projet de fédération et évaluation de l'état du dossier.

- Don accordé au comité du prix « Bibliothécaire de l'année » par le Comité des utilisateurs de Best-Seller (CUB). Le montant servira à accorder cinq bourses annuelles et couvrir certains frais de promotion du prix.

- Demande formulée par le Comité Biblio-Plus de la région de Rimouski relative à l'offre des formations en région.

- Plan d'action du président – poursuivre les dossiers en cours mais aussi y ajouter la constitution d'un comité stratégique qui analysera les tendances du milieu professionnel et le positionnement des bibliothécaires. À cet effet, un forum consultatif est envisagé pour cet automne qui réunira autant les professionnels en exercice que les étudiants en sciences de l'infor-

mation. L'objectif est de faire état de la situation et d'évaluer les forces et faiblesses de la profession particulièrement au niveau de la relève et des postes de gestionnaires.

### Congrès 2006

Le 37<sup>e</sup> congrès annuel de la CBPQ s'est tenu à Laval du 17 au 19 mai 2006 sous le thème « *Les nouveaux espaces* ». Malgré une température exécrable, près de 200 personnes ont participé à l'événement selon les différentes formules proposées (toute la durée du congrès, à la journée et à l'atelier). 37 conférenciers provenant d'horizons divers (architecture, sociologie, gérontologie, droit, communications) ainsi que de l'étranger (France, Pays-Bas) ont durant trois jours partagé avec les participants leur savoir et leurs expériences. La journée pré-congrès dans sa nouvelle formule de mini-séminaires, a connu aussi un franc succès. Trois thèmes étaient proposés: « *Les nouvelles applications du droit d'auteur et des pistes de solution* », « *La dynamique intergénérationnelle : défi de gestion ou occasion à saisir?* » et « *Rechargeons nos batteries* » (la gestion du stress).

Les 18 et 19 mai, plus d'une vingtaine d'exposants de produits et services, notamment en aménagement en bibliothèques, ont accueilli les visiteurs au congrès.

Quant à la soirée, elle a été agrémentée par la troupe de danse « *Les pieds légers de Laval* » qui a présenté un répertoire de danses folkloriques de différents pays. Le spectacle s'est terminé en entraînant les participants dans des danses traditionnelles québécoises au grand plaisir des invités français. Un tirage de prix a aussi eu lieu durant le repas grâce à la contribution des compagnies suivantes que nous remercions :

- Énergie Cardio
- Librairie Carcajou
- Librairie Imagine
- Librairie Monet
- Librairie Renaud-Bray
- Mondiale Chorale Loto Québec
- Salle André Mathieu

Nous tenons aussi à remercier le comité organisateur du congrès pour l'excellent travail accompli : Marc Bineault, Carole Brouillette, Marie-Josée Daunais, Lynda Gadoury, Marc-André Thibodeau et Josette Zreik.

Remerciements aussi aux étudiants qui ont rédigé les résumés des ateliers disponibles en ligne dans le bulletin post-congrès : Vicky Tessier, Céline Durieu, Audrey Saint-Laurent et Bernard Dione.

### Formation 2006-2007

Le comité sous la présidence d'Audrey Attia est composé de Lila Mazouzi, Leila Saadaoui et de la collaboration de Régine Horinstein. Il a élaboré durant la période de l'été le nouveau programme de formation 2006-2007 qui proposera une sélection de contenus tant du domaine de la bibliothéconomie, des technologies de l'information que de la gestion. Deux séminaires de deux jours sur les « *Habilités de direction* » seront aussi offerts.

### Prix bibliothécaire de l'année

Le comité du prix a reçu près d'une demi-douzaine de candidatures pour le prix 2006. Le comité délibérera au cours du mois de septembre. Mentionnons que c'est M. Jacques Godbout, auteur et réalisateur qui sera le juré invité. Quant au juré volontaire, le comité a reçu quatre propositions de candidatures et le nom retenu sera tiré au sort au courant du mois d'août.

**Site consacré à Jacques Viger**

La Ville de Montréal a procédé au lancement d'un nouveau site Web consacré à Jacques Viger, premier maire de Montréal et plus particulièrement à l'album qu'il avait constitué « Souvenirs canadiens ». Il s'agit là d'une œuvre importante de la collection des Archives de Montréal. Site : [www2.ville.montreal.qc.ca/viger](http://www2.ville.montreal.qc.ca/viger)

**Investissement supplémentaire de 1,9 million de dollars pour les bibliothèques de Montréal**

M. Benoit Labonté, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal responsable de la culture, du patrimoine, du centre-ville et du design a dévoilé le 14 juin dernier le plan d'action 2006 pour le développement des 44 bibliothèques montréalaises.

Le plan d'action est une poursuite de la mise à niveau du Réseau des bibliothèques en réponse au Diagnostic... déposé en 2005 et qui vise à rattraper la moyenne des villes canadiennes de plus de 500 000 habitants d'ici 2014.

Première mesure visée : l'augmentation des heures d'ouverture et un accès universel gratuit pour les citoyens aux bibliothèques municipales. Ainsi dès septembre, la Ville bonifiera les heures d'ouvertures afin que chaque bibliothèque soit ouverte minimalement 47 heures par semaine. Dès juin, l'accès sera gratuit pour tous les citoyens et des arrondissements comme Anjou, Lasalle, Saint-Léonard et Verdun recevront une compensation financière pour la tarification qui y était en vigueur.

Autre mesure : pour répondre aux intérêts de la clientèle jeunesse, des collections audiovisuelles (disques compacts et DVD) seront disponibles dans tous les arrondissements et

quelques 14 000 documents seront ajoutés aux collections actuelles.

Source : Communiqué de la Ville de Montréal, 14 juin 2006.

**Première année d'ouverture de la GBQ**

Près de 3 millions de personnes ont franchi le seuil de la Grande Bibliothèque.

Source : Communiqué - 24 avril 2006.

**Première université nord-américaine à signer la Déclaration de Berlin**

L'UQAM a officialisé sa signature de la Déclaration de Berlin

([http://www.inist.fr/openaccess/article.php3?id\\_article=38](http://www.inist.fr/openaccess/article.php3?id_article=38))

étant ainsi la première université à adhérer à cet accord international. Ce geste aura des répercussions très concrètes pour les professeurs et les chercheurs : chacun sera encouragé à autoarchiver sur une base de données libre d'accès sur internet, les publications qu'il a fait paraître dans des revues savantes.

Source : [http://profetic.org/article.php3?id\\_article=8022](http://profetic.org/article.php3?id_article=8022)

**Équité salariale - gouvernement du Québec**

L'entente conclue en juin entre le gouvernement et le Syndicat de la fonction publique (50 000 fonctionnaires) est rétroactive au mois de novembre 2001 et couvre une période de 7 ans. Plus de la moitié des fonctionnaires, essentiellement des femmes, obtiendront un relèvement moyen de 5,16% de leur rémunération. En janvier dernier le Syndicat des professionnels du gouvernement du

Québec a obtenu des rajustements salariaux et les augmentations de salaires qui seront versées aux bibliothécaires, travailleurs sociaux, attachés d'administration et agents culturels sont de l'ordre de 1,8 % à 3,6 %.

Source : Radio-Canada, Québec 15 juin 2006.

**Des professionnels « accros » aux technologies**

L'entreprise Grand & Toy, spécialisée dans la vente de fournitures de bureau pour les entreprises, a diffusé les résultats d'un sondage pancanadien réalisé par Léger Marketing sur les habitudes de travail.

Le sondage effectué auprès de 1503 adultes pour la plupart des travailleurs professionnels démontre que la majorité consulte fréquemment ou toujours son compte de courrier électronique de travail à la maison. 53 % des répondants dont 61 % ont un salaire annuel supérieur à 40 000 \$, considèrent que les outils de travail portatifs sont essentiels dans l'environnement de travail actuel. La journée de travail du professionnel moyen dépasse les heures traditionnelles et se prolonge le soir, les fins de semaine et même lors des congés.

Face à la dépendance développée envers les outils technologiques comme le Blackberry, les assistants numériques personnels et autres téléphones intelligents, on rapporte que l'hôtel Sheraton de Chicago offre désormais à ses clients de mettre sous clé pour la durée du séjour, leur appareil portable. On se pose la question : à quand un mouvement des "technomaniques" anonymes?

Source : Direction informatique, 9 juin 2006.

### Allocation de fonds pour les bibliothèques scolaires ontariennes

Le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty a annoncé l'allocation de 15 millions de dollars dans les ressources documentaires pour les bibliothèques scolaires. Le montant s'ajoute aux 17 millions de dollars en financement déjà accordé aux bibliothèques par le gouvernement. L'objectif déclaré est d'améliorer les compétences en lecture des élèves. Selon le premier ministre, « les bibliothèques scolaires sont des lieux où les élèves peuvent développer une passion pour la lecture et l'apprentissage ». La ministre de l'Éducation ontarienne a pour sa part constaté que les élèves obtenaient déjà de meilleurs résultats en lecture, en écriture et en mathématiques.

Source : CNW Telbec, 5 juillet 2006.

### Training Gaps Analysis for Librarians and Library Technicians\*

C'est le Conseil des ressources humaines du secteur culturel qui a commandé cette étude ayant pour but d'identifier divers aspects reliés à la formation en sciences de l'information autant au niveau de la maîtrise qu'au niveau collégial ainsi que le secteur de l'emploi.

Le rapport a examiné notamment les compétences exigées par les employeurs et les programmes de formation particulièrement en regard des départs futurs à la retraite et la préparation d'une relève.

L'Étude a été menée par le groupe de recherche des 8R de l'Université de l'Alberta et le rapport a été déposé en avril 2006.

Parmi les points à signaler :

- les étudiants actuellement en

sciences de l'information choisissent leur profession comme une étape dans un cheminement de carrière ou pour plus d'opportunités de carrières ou selon le marché du travail. Ceci est clairement différent des récents diplômés ou plus anciens, qui ont choisi leur carrière de bibliothécaire pour des valeurs traditionnelles de la bibliothéconomie (la littérature, recherche et apprentissage, intérêt pour le service public);

- le nombre de demandes d'admission au programme de maîtrise en sciences de l'information a augmenté de 67 % dans les 5 dernières années;

- Pratiquement tous les employeurs trouvent que les postes de bibliothécaires exigent des bonnes compétences en communication et relations interpersonnelles, être capables d'acquérir de nouvelles habiletés et être flexibles au changement;

- lors de recrutement de nouveaux bibliothécaires les compétences en gestion et un potentiel en leadership semblent être les plus difficiles à combler par une majorité d'employeurs;

- seulement 46 % des étudiants considèrent que le programme des cours leur fournit une idée réaliste de la pratique de la profession de bibliothécaire. Ils recommandent plus de formation pratique alors que les employeurs recommandent plus de cours en gestion;

- 85 % des employeurs pensent que les associations professionnelles doivent appuyer la formation des bibliothécaires;

- il est recommandé aux bibliothécaires en exercice de développer leur apprentissage du leadership en s'impliquant dans les associations, les comités ou même dans les Conseils d'administration de celles-ci.

Parmi les opportunités ou les obstacles

aux changements, on signale :

- l'incertitude des éducateurs comment établir un dialogue éducateurs-employeurs et comment identifier les besoins en compétences du marché du travail;

- le besoin croissant de répondre aux intérêts des étudiants à titre de consommateurs devient une priorité dans la programmation du changement or les intérêts des étudiants peuvent ou pas refléter les intérêts des employeurs;

- il est recommandé aux associations de rassembler et de diffuser l'information concernant les écarts dans le domaine des compétences requises auprès du milieu documentaire à la fois par la recherche et la demande en formation continue;

- les associations sont appelées à jouer un rôle majeur dans la promotion de la bibliothéconomie en rectifiant l'image trop souvent stéréotypée de la profession par une éducation grand public des réelles compétences actuelles. Les employeurs sont encouragés à communiquer auprès des écoles de formation les besoins en compétences émergentes ainsi qu'aux associations. Le rapport complet peut être consulté à : [www.culturalhrc.ca/research/default\\_e.asp](http://www.culturalhrc.ca/research/default_e.asp).

### Les nouvelles bibliothèques et le « bruit »

Une nouvelle tendance est observée dans les nouvelles bibliothèques - la tolérance et même plus, l'ouverture à un niveau de bruit beaucoup plus élevé que par le passé.

Ainsi les édifices sont conçus comme une aire ouverte et selon la présidente de ALA, il faut réinterpréter de manière plus large le rôle de la bibliothèque le faisant passer du livre, ancien centre d'attraction, vers les gens et plus d'interaction sociale. Selon elle,

\* Lacunes dans la formation des bibliothécaires et techniciens en documentation

les nouveaux lieux (souvent appelés « bibliothèque moderne » ou lieu de destination) connaissent un succès sans précédent avec des records d'assistance.

À Princeton au New-Jersey, la nouvelle bibliothèque qui a ouvert consacre 95 % de son espace à des aires d'activités mais on a aussi réservé un espace « sans bruit » pour les aficionados du calme - ce qui semble être le comble pour certains.

Cette mutation de la bibliothèque silencieuse vers un nouveau lieu plus bruyant et animé ne fait pas le bonheur de tous. Pour cette experte sur le déficit d'attention consultée pour l'article, le fait de perdre le dernier bastion de calme, peut engendrer des troubles d'attention et d'apprentissage surtout auprès des enfants. Lorsque les gens s'habituent au bruit, ils ont besoin de stimulation de plus en plus bruyante pour capter leur attention.

Évolution naturelle de la bibliothèque avec l'intégration des divers outils technologiques, sans fil et autres ou nostalgie romantique d'une bibliothèque dépassée?

Source : [http://www.insidebayarea.com/sanmateocountytimes/ci\\_4005080](http://www.insidebayarea.com/sanmateocountytimes/ci_4005080).

### **La pertinence de l'information sur internet**

Des enseignants des écoles des sciences de l'information des universités de Washington et de Syracuse ont développé « Credibility Commons », un environnement expérimental qui offre aux individus l'opportunité de tester différentes approches pour améliorer l'accès à une information crédible et pertinente sur le Web. Les « Commons » sont un espace de collaboration dans lequel il y a partage d'idées, de données, de résultats et d'innovations. Le projet est financé par la fondation MacArthur.

Avec l'utilisation grandissante d'Internet

et la crédibilité de l'information trouvée n'étant pas toujours clairement établie, on veut développer une base commune d'outils qui permettent une identification facile de l'information. Le souhait est que les industries, les écoles, les gouvernements et le grand public participent à cette base commune.

Un des moyens d'obtenir la crédibilité est de recueillir de nombreuses sources et d'en identifier les points communs. L'autre est de demander à une autorité dans la recherche d'information que sont les bibliothèques. Ainsi dès qu'on s'écarte de l'autorité que constituent les bibliothèques on fait un pas en retrait sur la crédibilité. On travaille actuellement sur le développement d'outils qui permettent d'identifier des pages web crédibles : le site a un auteur identifié, les informations sur le nom de domaine enregistré correspondent au site montré etc. Les auteurs du projet travaillent aussi à la construction d'une large collection de sites crédibles tels que déterminés par des experts et ils testeront leurs outils pour voir s'ils peuvent recouper ces jugements.

Pour en savoir plus sur Credibility Commons voir : [www.credibilitycommons.org](http://www.credibilitycommons.org)

Source : *Libération*, 1er juillet 2006.

### **Compétences en lecture et réussite scolaire**

Selon une étude de Statistique Canada, les jeunes Canadiens qui possèdent des niveaux élevés de compétence en lecture sont plus susceptibles d'obtenir leur diplôme d'études secondaires et de poursuivre leurs études. La proportion des étudiants ayant terminé leurs études secondaires augmente selon la compétence mesurée à 15 ans. La capacité de lecture influe sur l'obtention du diplôme même en tenant

compte des autres facteurs comme le sexe, la langue maternelle, la scolarité des parents ou le revenu familial. Les bibliothécaires l'ont toujours dit mais...

Source : *Le Soleil*, 12 juillet 2006.

### **Nouvel outil d'information sur les ventes de livres**

La société de gestion de la BTLF (Banque de titres de langue française) a commandé une étude de faisabilité pour évaluer la viabilité d'un système de suivi des ventes.

Ce système pourrait identifier les meilleures ventes d'une catégorie particulière de livres. Le but premier serait de doter les éditeurs d'un outil pour améliorer la gestion des stocks. L'outil géré par la BTLF permettrait de faire le tri des données et de produire des rapports, de départager les titres québécois des autres titres ou de dresser un portrait des ventes de livres de littérature (roman, nouvelles, théâtre).

Plusieurs systèmes informatiques existent comme Booknet qui est déjà en fonction au Canada, Datalib et EditStat en Europe. L'étude permettra d'identifier le produit le mieux adapté au marché du livre francophone.

Source : *Le Devoir*, 12 juillet 2006.

### **Nouveau site web sur le patrimoine documentaire autochtone**

Bibliothèque et Archives Canada a lancé une nouvelle exposition virtuelle intitulée : « Patrimoine documentaire des Autochtones : Collections historiques du gouvernement canadien ». Cette exposition met en valeur des ressources historiques du gouvernement fédéral conservées par BAC.

Voir : [www.collectionscanada.ca/patrimoine-autochtone](http://www.collectionscanada.ca/patrimoine-autochtone).

### **Bibliothécaires et réussite scolaire**

L'étude réalisée par l'Université Queens, en Ontario, indique que les élèves d'écoles primaires ayant eu des enseignants bibliothécaires réussissent mieux que les autres. Ils sont aidés principalement en lecture et en écriture. Michael Rosettis fait sonner la sonnette d'alarme. En effet, depuis que les programmes pour les bibliothèques subissent des compressions, seulement 54 % des écoles primaires ont un enseignant responsable de la bibliothèque contre 80 % en 1997. Les bibliothécaires sont remplacés par des commis. Les statistiques sont plus alarmantes dans le Nord. 10 % seulement des écoles disposent d'un bibliothécaire qualifié.

À noter que les résultats des recherches sont semblables en Australie et aux États-Unis. Les jeunes seront plus à risque de devenir des analphabètes fonctionnels à l'âge adulte.

Source : « Bibliothécaires et réussite scolaire », *Radio-Canada*, 6 avril 2006.

### **Live Academic Search : lancement de la version bêta de Windows**

Lancement prochainement par Microsoft du nouveau moteur de recherche spécialisé dans les publications universitaires et académiques, en version bêta. Cet outil conçu pour concurrencer Google présente les mêmes fonctions que Google Scholar.

Selon les premiers utilisateurs, il est efficace mais pas impressionnant. Il n'est pas possible de faire une recherche sur les citations dont un travail ou une publication a pu faire l'objet.

Source : Cordoue, Elian. « Microsoft lance la bêta de Windows Live Academic Search », *Le Monde Informatique*, 12 avril 2006.

### **iThèque : la bibliothèque électronique de la culture francophone**

TONALITY lance un nouveau service pour permettre aux usagers des bibliothèques francophones de consulter ou de télécharger légalement des œuvres culturelles électroniques. L'entreprise québécoise verse une rémunération aux auteurs. Elle cherche également à démocratiser l'accès au savoir et à la culture.

iThèque est davantage un service de prêt qu'une plate-forme de téléchargement en tant que telle. Vous pouvez ainsi écouter en ligne ou télécharger des fichiers audio, des livres électroniques, des vidéos et des films. À noter que ce service respecte les droits d'auteur.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter les sites web suivants : [www.tonality.ca](http://www.tonality.ca) et [www.itheque.net](http://www.itheque.net).

Source : « TONALITY lance iThèque, la bibliothèque électronique de la culture francophone ».

### **Sites web : neutralité et universalité? Et pourquoi pas...**

Des milliers des personnes n'ont pas un accès adéquat aux contenus des sites web en raison d'une conception inappropriée de certains sites Internet. L'auteur explique en quoi la compatibilité, l'internationalisation et l'accessibilité posent de réels problèmes aux internautes et comment les résoudre. Selon lui, des ressources utiles sont à la portée des exploitants des sites.

Il propose par exemple aux concepteurs de sites Web de consulter le site du regroupement Web Accessibility Initiative du W3C. Celui-ci élabore actuellement la version

### **2.0 de normes en matière d'accessibilité des contenus Web (WCAG).**

Source : Ferland, Jean-François. « Pour la neutralité et l'universalité des sites web », *Direction informatique*, 24 mai 2006.

### **Progiciels de gestion intégrés : le modèle traditionnel en voie d'extinction**

Certaines entreprises ont commencé à transférer des fonctionnalités importantes de leur progiciel de gestion intégré vers des composants à normes ouvertes (services Web et architecture orientée services – SOA) ce qui amène des fournisseurs de systèmes intégrés de gestion à offrir séparément des portions de leur produit. Malgré cela, actuellement, il semble que le marché des systèmes intégrés de gestion demeure vigoureux et plusieurs entreprises apprécient l'apport de ces systèmes au sein de leur organisation.

Source : « Progiciels de gestion intégrés : le modèle traditionnel en voie d'extinction ». In *Directions stratégiques*, 26 avril 2006, <http://www.directioninformatique.com/DI/client/fr/Archives/Nouvelles.asp?id=39219>, page consultée le 27 avril 2006.

### **Internet : plus une question de mœurs que de nombre**

Si Internet approche de la maturité en ce qui concerne le taux d'utilisation et le taux de pénétration, il semble qu'au niveau de la manière d'y accéder et en ce qui a trait à l'importance qu'on lui accorde, il y a encore place à évolution selon une étude récente de la firme d'analyse de marché Ipsos Insight intitulée *The face of the Web 2005*.

En effet, au niveau mondial, la population d'internautes a enregistré une croissance de 5 % seulement en 2005 par rapport à 2004 alors que la croissance avait été de 20 % en 2004 par rapport à 2003. Par contre, les Nord-Américains utilisent de plus en

plus les communications sans fil et la technologie Wi-Fi pour accéder à Internet et considérant que la téléphonie mobile connaît un engouement important en Europe et en Asie orientale, une croissance mondiale continue du style de vie numérique est anticipée.

Source : « Internet : plus une question de mœurs que de nombre ». In *Directions stratégiques*, 31 mars 2006, <http://www.directioninformatique.com/DI/client/fr/Archives/Nouvelles.asp?id=38944>, page consultée le 7 avril 2006.

### Faut-il choisir l'efficience ou l'efficacité?

Au sein d'une entreprise et particulièrement en ce qui concerne le département informatique, est-ce possible de concilier l'efficience avec l'efficacité? Donc miser sur la rationalisation et optimiser les économies tout en assurant le développement et la croissance par des investissements stratégiques?

S'il semble d'abord difficile de concilier les deux, il apparaît risquer de ne pas le faire. En effet, choisir une seule approche peut être très nuisible pour une organisation. Il semble qu'une meilleure tactique soit de se donner comme objectif de garantir l'efficience tout en développant son efficacité. Dans les faits, cela peut se traduire par une stratégie qui vise à convaincre ses supérieurs qu'avec les économies générées par l'efficience, il faut investir dans l'efficacité.

Source : « Faut-il choisir l'efficience ou l'efficacité? » In *Directions Informatique Express*, 1<sup>er</sup> mai 2006, <http://www.directioninformatique.com/DI/client/fr/Archives/Nouvelles.asp?id=39238>, page consultée le 5 mai 2006.

### Vers une nouvelle bibliothèque centrale pour Gatineau

Une étude commandée par la ville de

Gatineau recommande de construire une nouvelle bibliothèque centrale et deux nouvelles bibliothèques de quartier. Le réaménagement de quatre succursales et la modernisation de deux autres sont également au programme. En fait, l'ensemble des transformations suggérées est évalué à 45 millions de dollars ce qui inclut l'acquisition d'équipements informatiques et de documents afin que ceux-ci passent de 2,66 à 3 documents par citoyen.

Ces recommandations ont été bien reçues par les élus. La municipalité prévoit absorber la moitié du coût des recommandations, mais il faut attendre la confirmation des subventions provinciales et fédérales. En outre, des consultations publiques devraient suivre bientôt.

Source : « Vers une nouvelle bibliothèque centrale pour Gatineau ». In *Le Devoir*, 11 mai 2006, p. B7.

### Les bibliothèques publiques de Montréal et le projet Chorème

Le projet *Chorème* est issu d'un partenariat entre les bibliothèques de Montréal et l'École supérieure de ballet contemporain afin de réaliser un site Web consacré à l'histoire de la danse. Avec l'aide d'autres partenaires, la ville de Montréal, qui assumera la diffusion du site au cours des prochains mois, a fourni son expertise en matière de numérisation, d'indexation et de gestion de bases de données tout en contribuant à la conception d'un guide pédagogique en ligne. La contribution de la Ville à ce projet est évaluée à 30 000 \$.

Source : « Le Réseau des bibliothèques publiques de Montréal, fier partenaire du projet *Chorème* de l'École supérieure de ballet contemporain ». *Communiqué du service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle*, 1<sup>er</sup> mars 2006.

### Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord

Un total de 12 millions de dollars ont été investis à la fois par le gouvernement du Québec, la ville de Montréal et l'arrondissement de Montréal-Nord pour créer cette nouvelle maison. Considérée comme un outil de développement social, on y retrouve une bibliothèque, une salle de spectacle, 16 salles réservées aux activités communautaires, un studio d'enregistrement et de radio ainsi qu'un Centre de la petite enfance de 18 places.

Source : « Inauguration de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord ». *Lettre d'information Culture Montréal*, 11 mai 2006.

### Équité salariale - gouvernement du Canada

Une entente conclue entre la Bibliothèque publique d'Ottawa (BPO) et la section locale 503 du Syndicat canadien de la fonction publique permettra à 517 des 600 employés en poste à la BPO de se partager une somme de 3,2 millions \$.

Source : « Équité salariale : 500 bibliothécaires d'Ottawa se partageront 3.2 millions ». In *Cyberpresse*, 4 avril 2006, <http://www.cyberpresse.ca/article/20060404/CPACTUALITES/604040429&SearchID=73247572298650>, page consultée le 21 avril 2006.

### Annnonce du financement de l'agrandissement d'un centre de documentation francophone

Dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles, le gouvernement canadien a annoncé le 19 mai dernier l'octroi à Diversification de l'économie de l'Ouest canadien (DEO) d'un financement de 527 000 \$. Ce montant servira à l'agrandissement du centre de documentation francophone, fondé en 1983, au Lien du Collège Mathieu à

Gravelbourg et à l'amélioration des services offerts à ses utilisateurs : étudiants, enseignants et institutions francophones de niveau post secondaire en Saskatchewan, en Colombie-Britannique, au Yukon, et dans les Territoires du Nord-Ouest. À ce montant s'ajoute une somme de 76 750 \$ du Service fransaskois de formation aux adultes (SEFFS) et de ses partenaires provinciaux. En tout, 648 750 \$ que les gouvernements fédéral et provinciaux remettent aux responsables pour enrichir le collection de plus de 35 000 ressources culturelles et pédagogiques de la bibliothèque de prêt du centre de documentation, d'acquérir du nouvel équipement informatique dont un serveur spécialisé pour les services de prêt avec d'autres centres et enfin de recruter du personnel pour mettre à niveau son site web. Pour souligner les 20 ans d'activité du SEFFA et du centre de documentation, le Lien, la ministre du Revenu national et de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, entend « doubler les ressources culturelles et pédagogiques » destinés à l'apprentissage des étudiants du niveau post secondaire de l'Ouest et du Nord du Canada.

À cette occasion, un nouveau logo sera dévoilé et des bourses seront remises aux étudiants inscrits aux programmes d'entrepreneuriat, de la petite enfance et d'économie sociale.

Source : <http://www.wd-deo.gc.ca/>

### **Pas d'abolition de poste de bibliothécaires en vue dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve**

L'opposition à la mise en place de la nouvelle structure administrative qui aurait mené à l'abolition de deux postes de bibliothécaires pour un nouveau poste de cadre a porté fruit. Il a fallu plusieurs séances de négoc-

iation, le dépôt d'un grief par le syndicat, une pétition de plus de 4 500 noms, un appel devant le bureau du commissaire du travail, et une bataille de plus d'un an avant que les bibliothécaires de l'arrondissement ne reçoivent l'assurance que leurs postes seront conservés. « *Quand les gens nous ont fait part de leurs inquiétudes, nous les avons écoutés* » a déclaré Claire St-Arnaud, conseillère municipale et responsable du dossier de la culture de l'arrondissement. Le président des Bibliomanes Langelier, Jacques Tricot, se réjouit de la nouvelle car pour lui « *la qualité des services dispensés dans nos bibliothèques en aurait souffert* ».

Il reste maintenant aux divers acteurs de se concentrer sur l'amélioration des bibliothèques et de travailler sur le plan d'action pour consolider les services offerts.

Source : Caron, Steve.

<http://www.flambeaudelest.com/pages/article.php?noarticle=30428>.

### **Déménagement de la Bibliothèque centrale-jeunes : les incertitudes subsistent**

Faute d'espace, la bibliothèque Centrale-jeune installée dans le sous-sol de l'édifice de l'ancienne Bibliothèque centrale au 1210 de la rue Sherbrooke est, devra déménager. Cependant, à deux mois de la délocalisation, la bibliothécaire, Marie Désilets, ignore toujours la date et le lieu prévu du réaménagement. Elle craint que la BCJ ne fasse les frais de la mésentente entre la Ville, dont elle relève administrativement, et l'arrondissement de Ville-Marie, et souligne que le mandat de la BCJ est différent de la BAnQ. Si les statistiques de prêts sont en baisse de 22 %, phénomène observable dans toutes les bibliothèques du réseau de la Ville depuis l'ouverture de la GBQ, par contre, les activités de médiation du livre entre les biblio-

thèques de proximité et l'utilisateur ont triplé depuis un an. En outre, en l'absence de bibliothèques scolaires, la BCJ joue un rôle important dans l'éveil de la lecture pour les élèves défavorisés des quartiers voisins, grâce à des relations étroites avec les enseignants des écoles scolaires environnantes.

Pourtant le projet initial d'aménagement amélioré dans l'ancienne Bibliothèque centrale aurait coûté seulement 500 000 \$ alors que le déménagement dans un nouveau bâtiment reviendrait à 4 ou 5 millions! Et qui en assumera les coûts : la Ville ou l'arrondissement Ville-Marie? Marie Désilets craint pour la survie de l'institution et souhaite que les propos du porte-parole de l'arrondissement Ville-Marie, Jacques-Alain Lavallée, selon lequel le lieu retenu pour le transfert de la BCJ sera à proximité du site actuel soient entendus. Un dossier à suivre.

Source : *Le Devoir*, 13 avril 2006, section B 8.

### **Répertoire international de ressources sur la maîtrise de l'information**

Avec l'appui et le financement de l'UNESCO, la section Information Literacy (IL) de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) a mis en place un répertoire consacré à la maîtrise de l'information. Cette base de donnée en accès libre et gratuit recense les ressources, les outils, les ateliers, les publications, les articles relatifs à la formation à l'information dans le monde. Pour aider au partage des connaissances, Jesus Lau, président de la section Information Literacy de l'IFLA et directeur de la bibliothèque de l'Université Veracruzana, Veracruz, Mexique, fait appel aux bibliothécaires impliqués dans les fonctions de formation pour participer à l'alimentation du site.

Le site est actuellement disponible en

langues anglaise et espagnole ([www.uv.mx/usbi\\_ver/unesco/](http://www.uv.mx/usbi_ver/unesco/)). Pour les contacts en langue française, communiquer avec Mireille Lamouroux ([mireille.lamouroux@acreteil.fr](mailto:mireille.lamouroux@acreteil.fr)) et Sylvie Chevillotte ([chevillo@enssib.fr](mailto:chevillo@enssib.fr)), secrétaire de la section de l'IFLA.

Source : *Documentaliste-Sciences de l'information*, vol. 43 n° 1, 2006.

### La Commission européenne et la diffusion des données publiques

Le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques a été l'objet d'un séminaire tenu à Paris pour discuter des impacts de l'ordonnance sur la « *liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques* ». Ce séminaire du groupe inter-associations réunissant l'ACSEL (Association pour le commerce et les services en ligne), l'AFIGÉO (Association française pour l'information géographique), la FIGEC (Fédération nationale de l'information d'entreprises et de la gestion de créance), le GESTE (Groupement des éditeurs de services en ligne), le GFII (Groupement français de l'industrie de l'information), le SPDG (Syndicat professionnel de la géomatique) vise à « *éclairer les acteurs de tous les secteurs sur les changements à venir et de discuter des enjeux de cette nouvelle donne* ».

#### L'ordonnance : un enjeu économique important

Pour le conseiller d'état, Pierre Zémor, qui a ouvert les travaux de la matinée, l'élargissement de l'utilisation des données publiques est « *une révolution des modes de diffusion* » et représente une énorme potentialité. Or le champ de pratique est « *mouvant* » et bien que, selon Luis Ferrão de la Commission européenne, la question de la

réutilisation des données publiques soit plutôt ancienne, la réalité économique de leur usage demeure difficile à connaître. Les directives plus convaincantes mises en place pour la diffusion et la réutilisation des données devraient permettre d'obtenir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur lesquels la Commission européenne pourra se baser afin d'évaluer en 2008 les impacts de la transposition de la directive en décret.

Contrairement aux États-Unis, l'Europe n'est pas homogène et les barrières économiques, techniques et sociales sont nombreuses. Alors que de l'autre côté de l'Atlantique, l'État abandonne ses droits patrimoniaux en permettant la réutilisation sans licence des données publiques, l'Europe opte pour le respect de certaines règles dont les délais dans les réponses, un encadrement pour les licences en ligne et un mode de calcul précis pour les redevances. Tout en se réservant les droits de réutilisation des données publiques, la Commission européenne veut mettre en place un cadre commun de réutilisation des données caractérisé par une « *transparence et une concurrence accrues* » et une harmonisation des tarifs. Des questions importantes restent en suspens, celles des droits de propriété intellectuelle des organismes publics et surtout de la définition des critères pour fixer le coût des redevances et l'établissement d'un prix de marché.

L'approche pragmatique du gouvernement britannique, présentée par Stefan Carlyle, de l'Advisory Panel on Public Sector Information malgré certaines lacunes a retenu l'attention par sa volonté de normalisation et son souci de recourir à la médiatisation. Aucun contrat exclusif n'est accordé et aucune interdiction arbitraire permise. Un guichet unique a été mis en place pour faciliter la réutilisation des données publiques dans un souci

d'équité et de respect de la vie privée. Cependant des questions restent à l'étude notamment le caractère non contraignant de la mise à disposition, la définition des modèles de prix, les questions sur le droit de la propriété intellectuelle, le cas des agences gouvernementales qui vivent de la vente de leurs données et l'articulation du droit de la concurrence.

Après ce bref tour d'horizon, les textes de l'ordonnance et du décret sont présentés par Jean-Michel Bruguière qui livre ensuite une analyse très critique des textes français de transposition jugés confus. La difficulté majeure vient de l'article 10 qui écarte la réutilisation de toute information accessible mais non communicable même si elle a une valeur commerciale d'échange. Les règles sont « *fuyantes* », tant au niveau des conditions d'exploitation que des conditions d'accès et le contrat standardisé préconisé n'est pas adapté à tous les types d'informations. La question des droits de propriété intellectuelle n'a pas été abordée clairement de même que les droits de redevance ne sont pas établis. Certaines contradictions rendent les dispositions difficiles à interpréter. Ainsi le fondement du droit de regard de l'administration sur la réutilisation des informations constitue une limitation des usages alors qu'en principe l'accès est libre.

La mise en place de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) ne fait pas l'unanimité. Pour plusieurs, elle risque d'« *entretenir la confusion entre la notion d'accès à une information, soit le droit de savoir et le droit de l'exploiter* » et rien n'est prévu pour sanctionner une administration pour défaut de fournir une information alors qu'au contraire une sanction par l'État est possible en cas d'omission de licence ou de non-respect de celle-ci. À ceci, Catherine De Salins rapporteur général de la CADA, réplique qu'au

départ, la France voulait surtout que les règles imposées pour la réutilisation d'informations n'affectent pas l'accès au document. On a dû « raccrocher les règles de réutilisation à celles d'un texte sur l'accès » pour faire une transposition « correcte mais a minima » de la directive.

« L'alibi des données à caractère personnel » a été évoqué en table ronde par Xavier Leclerc, délégué général de l'AFCDP (Association française des correspondants à la protection des données personnelles) et Sophie Vulliet-Tavernier de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) qui craignent que l'article 40 qui interdit l'exploitation des données non anonymisées ne complique l'accès aux données. Xavier Leclerc regrette la confusion entre *document administratif* et *information du secteur public* et le fait que la directive n'ait abordé que le volet de la réexploitation commerciale et non celui de l'accès à l'information. Catherine De Salins pense qu'il y a un travail d'articulation à faire entre la CADA, la CNIL et les autres instances pour mieux définir les règles d'utilisation des données publiques.

Sophie Vulliet-Tavernier met l'accent plutôt sur la notion de consentement et indique que la nouvelle loi Informatique et libertés est sans ambiguïté à ce sujet : « Il faut obtenir le consentement libre et éclairé de la personne concernée et mentionner clairement l'objet de la réutilisation ou anonymiser ou disposer d'un encadrement juridique très strict comme pour les données cadastrales ». Catherine De Salins indique que la CADA essaie de sensibiliser l'administration afin qu'elle s'organise en amont pour proposer des licences à des organismes qui ont une politique commerciale. Les difficultés les plus fréquentes rencontrées dans la réutilisation des données sont liées aux clauses de licence, des tarifs, à la présence des données per-

sonnelles. Elle indique aussi qu'en matière de redevance, l'article 15 de la loi « accorde une marge de manœuvre en fonction de la nature des documents et des difficultés rencontrées ». Un expert du droit de la concurrence et des prix a été recruté pour statuer sur les cas litigieux et advenant la saisie d'un organisme de médiation, la réponse sera rapide et les procédures gratuites.

#### Des expériences de diffusion réussies :

Au niveau technique, par contre, il semble que la diffusion des données juridiques soit une expérience réussie selon Jean-Michel Durr, chef du système statistique du ministère de l'Éducation nationale. Un infocentre né de la collaboration étroite de ce ministère avec l'INSEE pour l'adaptation des données administratives à des fins statistiques permet de répondre aux demandes spécifiques. Il est important d'assurer l'interopérabilité des différents systèmes de gestion mis en place, car les régimes juridiques varient et les sources sont multiples. Des données exploitées par des opérateurs privés comme la société privée France-Examen qui diffuse les différentes formes les résultats d'examens ont permis de créer des dizaines d'emploi et d'acquérir un savoir-faire précieux. L'administration gagne à « libérer » l'information en favorisant une interopérabilité non seulement technique mais juridique.

Pour Pascal Petitcollot du Secrétariat général du gouvernement et responsable du site Legifrance, la diffusion des données juridiques a été aussi une expérience réussie. Depuis 1997, l'accès libre et gratuit aux données juridiques est un principe reconnu et à valeur constitutionnelle. Le dispositif de réutilisation des données juridiques a été mis en place en 2002. Pour assurer la fiabilité et l'intégrité des données, un système de labellisation devra être mis en place. Mais, il faudra

établir des seuils précis pour les tarifs de cession des droits de propriété intellectuelle afin qu'ils ne soient pas supérieurs aux coûts supportés par l'administration et correspondent au retour de l'investissement.

#### Débat sur la tarification :

Un débat sur la tarification a réuni en table ronde des acteurs de différents secteurs. Le modérateur, Michel Vajou, s'interroge sur la logique de la transparence des coûts et de la diversité des règles d'imputation qui varient selon les établissements. Selon Nathalie Marthe-Bismuth de l'Institut géographique national (IGN), les recettes ne sont pas supposées dépasser le coût de la collecte et il faut que soient définis les principes de la tarification qui tiennent compte de l'existence ou non des subventions. François-Régis Hannart indique que les règles de tarification de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), qui dépend de l'État, sont inspirées de celles de l'Office européen des brevets. Comme il doit fournir l'accès le plus large et le plus libre à toutes les bases de données, l'INPI aura besoin d'acteurs privés qui réutilisent les informations en apportant une valeur ajoutée. Denis Berthault de la société juridique Lexis-Nexis souhaite qu'on reconsidère la modalité de tarification de la Direction des journaux officiels qui impose au licencié de verser 25 % du chiffre d'affaires pour pouvoir rediffuser l'information fournie par l'administration.

Il reste que cette contradiction entre la volonté publique de diffusion et les contraintes budgétaires qui pèsent lourdement sur les entreprises du secteur public est un problème qui perdure depuis plusieurs décennies déjà. Dans cette perspective, la numérisation des données aidera probablement selon plusieurs à faire baisser le coût des licences. Pour cela,

un travail devra être mené secteur par secteur pour définir un cadre commun aux règles de tarification.

Source : *Documentaliste-Sciences de l'information*, vol. 43 n° 1, 2006.

### **Partager les connaissances demande un effort**

D'après Kathy Harris de la firme Gartner, le Canada se dirige lentement vers la gestion des connaissances. L'entreprise privée canadienne a amorcé un certain rattrapage en cette matière, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2010. On peut conclure que les projets d'implantation de procédés et processus de gestion des connaissances ainsi que la migration vers des systèmes technologiques qui supportent cette gestion est un courant qui va se poursuivre. Il va sans dire que la prise en charge de la gestion des connaissances pourra s'arrimer avec la gestion de l'information.

L'étude de Mme Harris démontre que le processus de la gestion de l'information permet à l'organisation d'atteindre et de maintenir un état de haute performance, entre autres en effectuant du forage dans les données amassées lors de la prise en charge de la relation client. Elle remarque que la gestion des connaissances n'est pas encore entrée dans les mœurs d'affaires des organisations canadiennes : « *La plupart des organisations n'ont pas de stratégie fondée pour procéder à une gestion* ».

M. Ferland cite en fin d'article un certain M. Ruest qui souligne que la gestion des connaissances ne relève pas de l'implantation d'un système technologique, mais plutôt du changement des habitudes des travailleurs.

« *Je souhaite souligner qu'une telle gestion implique généralement un outil centralisé qui permet de contrôler comment*

*se déroule la gestion des connaissances. Beaucoup d'entreprises solutionnent cette problématique en investissant dans un outil technologique. De plus, au cours des 10 dernières années, les travailleurs et les entrepreneurs ont vu se modifier leur territoire d'activités à cause du Web. Il faut se donner, en tant que société, un temps d'absorption. Enfin, j'ajoute que nous sommes en cours de passage d'un Web statique, d'affiche; vers un Web de services, interactif. On peut croire que notre utilisation de cette interface de services continuera d'évoluer.* »

Source : Ferland, Jean-François. « Partager les connaissances demande un effort », *Direction informatique.com*, 10 mai 2006.

### **Intranet et outils personnels prennent du galon**

« Selon la firme IDC, les services liés à la gestion des connaissances atteignaient, en 2005, la valeur de 13 milliards, à l'échelle mondiale ». Les entreprises investissent de plus en plus dans la gestion des connaissances. Plus que des dépôts d'informations, on développe désormais des solutions qui utilisent les connaissances acquises en cours d'activités pour améliorer la performance des activités à venir. Les technologies sont généralement fort utiles pour implanter une gestion des connaissances effective. Néanmoins, les organisations cherchent des façons de gérer leur savoir-faire et de le mettre à contribution.

Le portail d'entreprise permet de responsabiliser le client, tandis que l'intranet rend l'employé plus autonome. D'après la firme Gartner, l'an prochain les outils personnels destinés aux employés représenteront en moyenne 40 % de l'intranet.

Source : Ouellet, André. « Intranet et outils personnels prennent du galon », *Direction informatique.com*, 10 mai 2006.

### **Marketing perdu dans le cyberspace**

Le monde du Marketing ne jure que par le Web : « *Comme si toutes les autres activités marketing éprouvées, efficaces, entrées dans les habitudes de Monsieur et Madame Tout-le-Monde n'existaient plus [...]* Or, la publicité sur Internet, dans les jeux vidéo, les services sans fil ne sont vraiment pas à la portée de tous », constate M. Laprise.

En effet, le Web est aussi de plus en plus régi par la loi des marchés. Pour étudier ce phénomène, le Bureau de la publicité interactive du Canada (IAB) « vient de créer un comité sur les plateformes émergentes afin de réfléchir, standardiser et d'accompagner » le créneau.

On avait connu la chasse aux noms de domaine. Maintenant, on constate que « *l'achat de mots clés dans Google et l'indexation dans les moteurs de recherche* » constitue une affaire lucrative. M. Laprise affirme que le retour sur l'investissement n'est pas aussi intéressant que les vendeurs le laissent entendre. Il vous suggère de miser davantage sur la poignée de main.

Source : Laprise, Steeve. « Marketing perdu dans le cyberspace », *Direction informatique.com*, 1er mai 2006.

### **Des sites bien rédigés pour une image Web soignée**

*Druide informatique*, produit par Webelixir (aussi producteur du correcteur Antidote) est un produit qui, mensuellement, sur un mode automatique ou par une exécution manuelle surveille la circulation Web. Concrètement, à l'aide d'un fureteur Web, *Druide informatique* vérifie les textes mis sur le site, le portail ou l'Intranet. Il détecte les erreurs d'orthographe en français et en anglais, les fautes grammaticales en français et fournit des explications pour chaque

erreur. La correction n'est pas automatique. Ainsi, l'utilisateur doit prendre connaissance de ses « fautes ». Druide identifie aussi les liens internes et externes qui ont été brisés, redirigés ou qui sont trop lents.

Le logiciel fournit de plus des statistiques d'utilisation, permet de trier et de transmettre par courriel un rapport de qualité. Il tient aussi le compte du nombre de pages, de mots, de caractères et de liens répertoriés sur votre espace Web.

Deux versions sont disponibles.

Une version gratuite, moyennant des bandes publicitaires, permet de gérer 25 pages ou 100 000 mots de contenus, pour un maximum de 100 Ko par page, 200 liens internes et 200 autres externes. Elle s'obtient sur invitation. La version professionnelle permet de multiplier la capacité de gestion du logiciel à partir de 90 \$ jusqu'à 1 200 \$ par année et peut gérer de façon hebdomadaire.

Source : Ferland, Jean-François. « Des sites bien rédigés pour une image Web soignée », *Direction informatique.com*, 4 avril 2006.

### Internet et la littérature grise

La littérature grise ou non publiée devient de plus en plus accessible grâce au format numérique... Peut-être plus pour longtemps. En effet, différentes entreprises tentent de répertorier ces documents qui sont à prime abord gratuits, les regroupent et les rendent accessibles via un système de recherche. Ainsi, un document non payant au départ, le devient lorsque rassemblé par le National Technical Information Service (NTIS). L'organisme offre tout de même un bassin de recherche de 600 000 documents inédits provenant de 200 agences fédérales américaines et couvrant 350 sujets. Plus près de nous, on peut mentionner ProQuest Digital Dissertations qui, sur une base volontaire, regroupe les thèses et

mémoires non publiés des universités canadiennes, américaines et européennes. En Grande-Bretagne, le British Library Documents Supply Center (BLDSC) semble avoir regroupé la plus importante collection de littérature grise au monde : plus de 4 millions de rapports provenant de sources américaines ou européennes, sans compter les rapports nationaux et régionaux britanniques!

Pour le spécialiste de l'information, la recherche dans la littérature grise est plus complexe que dans les sources officielles. D'abord, il doit découvrir ces sources. Il doit aussi trouver une façon d'en authentifier la pertinence, car elle n'a pas encore été reconnue par les pairs. Ajoutons que la masse de cette littérature a considérablement augmentée avec l'avènement du format numérique ou électronique.

Ainsi on peut conclure que ces fournisseurs répondent à une problématique grandissante, moyennant quelques billets verts!

Voici une liste de bibliothèques numériques de littérature grise :

1. [www.ntis.gov](http://www.ntis.gov)  
Domaines scientifiques et techniques
2. [www.osti.gov/bridge/](http://www.osti.gov/bridge/)  
Information Bridge
3. [www.lib.umi.com/dissertations](http://www.lib.umi.com/dissertations)
4. [www.bl.uk/services/documents/dsc.htm](http://www.bl.uk/services/documents/dsc.htm)
5. [Association européenne pour l'exploitation de la littérature grise \(SIGLE\) \(-2005\)](#) produit par l'Association européenne pour l'expansion de la littérature grise (EAGLE)
6. [www.inist.fr](http://www.inist.fr)  
Institut de l'Information scientifique et technique
7. [www.biosis.org](http://www.biosis.org)  
Science de la vie
8. [www.cancer.gov/search/cancer\\_literature/](http://www.cancer.gov/search/cancer_literature/)  
Cancérologie

9. [www.bib.ulb.ac.be/BSH/eco/litterature\\_grise.htm](http://www.bib.ulb.ac.be/BSH/eco/litterature_grise.htm)

Économie et gestion

10. [www.bium.univ-paris5.fr/medecine/theses\\_cad.htm](http://www.bium.univ-paris5.fr/medecine/theses_cad.htm)

Médecine

11. [www.castore.org](http://www.castore.org)

BiblioAcid, octobre 2005 - Plate-forme libre de bibliothèque numérique pour la gestion de littérature grise.

Source : Allard, Philippe. « Internet et la littérature grise », *Lecture*, mars-avril 2006, no 145, p. 29-30.

### L'accessibilité aux collections numériques

Pourquoi présenter des contenus numériques aux usagers des bibliothèques?

Pour offrir un accès :

- ◆ Direct, de façon autonome
- ◆ Possiblement à distance, donc de partout
- ◆ Simultané
- ◆ En tout temps
- ◆ Permettant des recherches très pointues et spécifiques grâce à la recherche dans l'intégralité du texte ou chacune de ses parties.

Le format numérique ne peut toutefois présenter que des avantages. On retrouve aussi quelques inconvénients à son utilisation :

- ◆ Il requiert l'utilisation de technologie, ce qui ajoute au coût du document
- ◆ L'utilisateur doit déchiffrer une multiplicité d'interfaces et de système de recherche fonctionnant chacun avec leurs propres règles
- ◆ L'organisation des contenus n'est pas toujours non plus évidente pour l'utilisateur
- ◆ Puis, la terminologie utilisée n'est pas toujours connue ou facile à comprendre.

La bibliothèque, de par sa mission, doit tenter d'aplanir ces difficultés en :

- ◆ Offrant des postes Internet à accès gratuit
- ◆ S'assurant de développer avec les fournisseurs des interfaces conviviaux
- ◆ Tentant d'informer et de former les usagers sur l'utilisation des outils électroniques
- ◆ Et en rendant les modalités de recherche les plus uniformes possibles.

Enfin, il demeure important de sonder les besoins des usagers, tant en contenu, qu'en formation ou en orientation.

Source : Chagnon, Danielle. « L'accessibilité aux collections numériques », *À rayons ouverts*, printemps 2006, no 67, p. 36-37.

### Google pillé-collé, l'arme fatale des étudiants

Pour la génération actuellement aux études, les moteurs de recherche tels Google, Yahoo ou AltaVista constituent d'immenses réservoirs à documentation anonyme, gratuite, qui s'équivalent l'une à l'autre et qui couvrent tous les sujets. Cette facilité et cette abondance a le mérite d'avoir fait de la recherche documentaire une activité ludique et quotidienne à une époque où l'information télévisuelle primait.

Par contre, le corps enseignant assiste au fléau pédagogique des « exposés Google la récitation incertaine et publique de bribes d'informations hâtivement pêchées sur le web, et tout aussi rapidement rassemblées en un incertain patchwork ».

Il suffit désormais d'une heure, « et parfois dix minutes », pour préparer la dissertation de fin de trimestre. Aucune analyse, ni vérification de sources ou de la crédibilité de l'auteur, ni détail de mode de citations ne sont à l'agenda. Tout ce ramassis d'information pigé à gauche et à droite présente une ronde

d'incohérences, d'approximations, voire de contresens éhontés.

Toute personne faisant preuve d'un minimum de discernement sait que la « pêche en ligne » a ses limites. Mais une génération arrive qui a rarement ce scrupule méthodologique. Parce qu'elle lit moins et que tout doit être fait plus vite, il devient des plus urgents de voir à l'éducation à l'utilisation de l'information. Il faut comprendre les notions de propriétés intellectuelles, l'origine des théories sur lesquelles s'assoit un domaine de la connaissance et développer le réflexe de valider ses sources.

La personne travaillant à partir de « sources Google » doit :

- ◆ Savoir « identifier la légitimité du site donnant les informations »
- ◆ Doit diversifier et comparer ses sources et son information
- ◆ En vérifier la validité et la véracité
- ◆ Et enfin, « remettre ces informations dans une perspective originale : ce qu'on appelle la problématisation. Cela nécessite du discernement, du recul, du sens critique, possiblement de l'échange avec autrui (enseignants, collègues, bibliothécaires...). Mais surtout, cela requiert du temps, de la curiosité. »

Voilà comment Pascal Lardellier perçoit, avec justesse, le développement d'une connaissance et d'un esprit critique dans un domaine, afin que ce domaine se développe.

Source : Lardellier. « Google pillé-collé, l'arme fatale des étudiants », *Libération.fr*, 12 avril 2006.



### Nominations

**Silvie Delorme** est la nouvelle directrice de la bibliothèque de l'Université Laval.

**Diane St-Aubin**, présidente du comité du prix « Bibliothécaire de l'année » est responsable de la bibliothèque de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) Campus de Montréal.

**Roger Charland** a été nommé Directeur des ressources informationnelles du service des bibliothèques de l'UQAM.

**Suzanne Payette**, présidente des Bibliothèques publiques du Québec a remporté la 2<sup>e</sup> place au 4<sup>e</sup> Prix international de marketing de l'IFLA pour 2006. Le prix est attribué pour la campagne « Suivez le courant » dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques à l'automne 2005 qui a offert aux usagers des sacs réutilisables à l'effigie de diverses bibliothèques du Québec.



### Ouvrages reçus récemment à la CBPQ

« Le marketing du livre - études et stratégies »

Suna Desaive, Noëlle Poggioli, *Éditions du cercle de la Librairie*, 2006.

« Au nom de l'antiterrorisme : les bibliothèques américaines face à l'USA Patriot Act »

Philippe Cantié, *Presses de l'ENSSIB*, 2006.

## Congrès annuel 2006 de la CBPQ (17 au 19 mai 2006 à Laval)



*De gauche à droite : Carole Brouillette, Marc-André Thibodeau, Linda Gadoury, Marie-Josée Daunais, Josette Zreik, Régine Horinstein, membres du comité organisateur du congrès et Mme Jocelyne Guertin, membre au comité exécutif de la Ville de Laval et présidente du Conseil de la culture.*



*De gauche à droite : Linda Gadoury, membre du comité organisateur du congrès et MM. Olivier Charbonneau, Pierre Mackay, conférenciers.*

Le réseau fort du **SAVOIR**



**20-24 août 2006**

72nd IFLA General Conference and Council

*Les bibliothèques : moteurs dynamiques pour la société du savoir et de l'information*  
Séoul, Corée

Rens. : <http://www.ifla.org/IV/ifla72/>

**11-14 octobre 2006**

33<sup>ème</sup> Congrès Annuel de l'ASTED

*La bibliothèque comme écosystème*  
Centre des Congrès, Ville de Québec  
Québec, QC

Rens. : <http://www.asted.org/congres/>

**15-21 octobre 2006**

Semaine des bibliothèques publiques

Rens. : [www.bpq.org](http://www.bpq.org)

**20 octobre 2006**

Activité de la formation continue de la CBPQ

*La reconnaissance non monétaire : un outil de gestion*

Montréal, QC

Rens. : [info@cbpq.qc.ca](mailto:info@cbpq.qc.ca)

[www.cbpq.qc.ca](http://www.cbpq.qc.ca)

**22-25 octobre 2006**

ARMA 51st Annual Conference

*The Business of Managing Records and Information*

San Antonio, Texas

<http://www.arma.org/conference/2006/index.cfm>

**27 octobre 2006**

Activité de formation continue de la CBPQ

*Savoir argumenter et improviser pour mieux vendre une idée*

Montréal, QC

Rens. : [info@cbpq.qc.ca](mailto:info@cbpq.qc.ca)

[www.cbpq.qc.ca](http://www.cbpq.qc.ca)

**30-31 octobre 2006**

Colloque international sur la gestion du savoir

Centre des congrès, Québec

<http://www.cefric.qc.ca/conference2006>

**3 novembre 2006**

Activité de formation continue de la CBPQ

*Initiation à la généalogie*

Montréal, QC

Rens. : [info@cbpq.qc.ca](mailto:info@cbpq.qc.ca)

[www.cbpq.qc.ca](http://www.cbpq.qc.ca)

**6 au 7 novembre 2006**

Activité de formation continue de la CBPQ

Séminaire de 2 jours :

*Habilités de direction I*

Montréal, QC

Rens. : [info@cbpq.qc.ca](mailto:info@cbpq.qc.ca)

[www.cbpq.qc.ca](http://www.cbpq.qc.ca)

**10 novembre 2006**

2 activités de formation continue de la CBPQ (au choix) :

1/ *Le pouvoir de la voix dans la communication* (demi-journée / matin)

2/ *Les fils RSS en bibliothèque : pourquoi et comment?* (demi-journée / après-midi)

Montréal, QC

Rens. : [info@cbpq.qc.ca](mailto:info@cbpq.qc.ca)

[www.cbpq.qc.ca](http://www.cbpq.qc.ca)